**303** *Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale   
d'approbation des comptes annuels*

SCI ............... (*dénomination sociale*)  
Société civile immobilière au capital de ............ €  
Siège social : ............... (*adresse*)  
RCS ........... (*indiquer la ville et le numéro*)

**Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels du ... (***préciser la date*)

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le ../../.. approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de ... € *(ou une perte de ....* €*).*

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

***En cas de distribution du bénéfice***

L'assemblée générale décide d'affecter et de répartir le bénéfice d'un montant de .... € de la manière suivante :

*Préciser l’affectation du résultat*

Cette répartition sera effectuée par la gérance à compter du ../../.. (ou “ *Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes ouverts à leur nom dans les écritures sociales* ”).

***En cas d'affectation du bénéfice aux réserves***

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de .... € en totalité au compte “ Autres Réserves ”.

***En cas de report des pertes***

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de .... €.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale constatant que le mandat de .... (*nom du gérant*), gérant, vient à expiration ce jour décide de renouveler ce mandat pour une durée de .... ans, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice .......

Le gérant continuera d'exercer les mêmes pouvoirs que ceux attribués précédemment et de percevoir la même rémunération.